

## Les Fonds structurels en France 2014-2020

La France bénéficie, pour la programmation 2014-2020, de **15,6 Md€ de Fonds structurels** (FEDER et FSE) dont la majorité des crédits (14,5 Md€) est mobilisée pour l'objectif **investir pour la croissance et l'emploi**.

Ces montants sont répartis de la manière suivante :

- **3,9 Md€, 27 % des crédits, pour les 5 régions ultrapériphériques** (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et, pour la première fois, Mayotte depuis le 1er janvier 2014), donnant une intensité d'aide de **1 792 € par habitant** ;

- **4,3 Md€, 30 % des crédits, pour les 10 régions en transition** : Auvergne, Basse-Normandie, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord-Pas-de Calais, Picardie et Poitou-Charentes, se traduisant par une intensité d'aide de **175 € par habitant** ;

- **6,3 Md€, 43 % des crédits, pour les 12 régions les plus développées** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Île-de France, Midi-Pyrénées, Pays-de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, soit une intensité d'aide de **93 € par habitant**.

L'objectif de **coopération territoriale européenne** a été doté d'environ 1 Md€ soit 6,4 % des crédits totaux de la France qui se répartissent entre 10 programmes transfrontaliers et 8 programmes transnationaux.

Les **autorités de gestion**, en particulier les **conseils régionaux**, mettent en œuvre leurs programmes.

Pour 2016, **23 % des crédits FEDER-FSE ont été investis, soit environ 3,3 Md€ pour 7,4 Md€ de crédits totaux, comprenant les crédits nationaux**.

Ces montants ont permis de **financer plus de 13 000 projets**, notamment dans les secteurs de l'**emploi** (42 % des crédits engagés), de l'**inclusion sociale** (22%), de la **formation** (24 %), de la **recherche et de l'innovation** (23 %), du **soutien aux PME** (20 %), des **TIC** (13 %), de la **protection de l'environnement** (13 %), de la **transition énergétique** (10 %) et du **changement climatique** (4 %).